



AVIS AU PUBLIC : Lancement d'un appel d'offres pour des services de placement du personnel dans le cadre d'un grand projet

17 avril 2024

MMG Kinsevere SARL (MMG) annonce par la présente au public de la République Démocratique du Congo que l'appel d'offres suivant est en cours de préparation et de finalisation pour les futurs travaux à entreprendre sur le site minier de Kinsevere :

➤ **Services de placement du personnel pour un projet majeur.**

Toutes les entités intéressées et qualifiées doivent soumettre les dossiers de leurs entreprises respectives conformément à la liste des exigences ci-dessous détaillant leur expression d'intérêt pour l'appel d'offres susmentionné **au plus tard le 25 avril 2024**.

Tous les soumissionnaires potentiels doivent fournir les détails, les informations et les preuves demandés, le cas échéant, dans le cadre de la manifestation d'intérêt du soumissionnaire pour examen par MMG. **La non-présentation des informations demandées entraînera un rejet sommaire de l'éligibilité du soumissionnaire.**

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Le contractant sélectionné fournira le personnel compétent pour répondre aux exigences en matière de personnel et d'expertise pour les tâches quotidiennes d'exploitation et de maintenance des usines de traitement (y compris le concentrateur, le four de grillage, l'usine d'acide, le SO₂, etc.) et d'autres fonctions de soutien pendant la mise en service des usines, la préparation opérationnelle, la montée en puissance et la période de production post-commerciale.

Ces fonctions peuvent nécessiter des connaissances et des compétences particulières impliquant du personnel national et expatrié.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les exigences légales sont satisfaites pour le placement du personnel expatrié.

2. DOCUMENTS DE CONFORMITE :

- Certificat d'Enregistrement à l'ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-Traitance du Secteur Privé), obligatoire.
- Statuts notariés /certificat de dépôt au RCCM
- Documents juridiques des autorités compétentes portant un numéro RCCM, un numéro d'identification national et un numéro NIF.
- Attestation officielle de détention du capital qui prouve que la majorité du capital social est détenue par des ressortissants congolais, y compris le Conseil d'Administration, et la direction est dirigée par des ressortissants congolais
- Document attestant que votre société est en règle avec l'Administration Fiscale Locale
- Preuve d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Preuve d'affiliation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)
- Preuve d'enregistrement auprès de l'Office National de l'Emploi (ONEM)
- Licence/autorisation des autorités compétentes (si nécessaire).

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas définitive/exhaustive et que des documents supplémentaires peuvent être exigés à tout moment en fonction de notre analyse/examen juridique.

3. STABILITE FINANCIERE :

- États financiers audités pour une période des trois dernières années détaillant le chiffre d'affaires annuel et toutes les autres questions financières pertinentes.
- Les entrepreneurs doivent fournir une déclaration sous serment attestant qu'ils n'ont pas été inscrits sur une liste noire, suspendus ou qu'ils sont actuellement impliqués dans des litiges ou des réclamations de pénalités, qu'elles soient antérieures ou actuelles, concernant tout contrat conclu.
- Les entrepreneurs seront tenus de fournir des garanties de Performance et de Rétention pertinentes pour tout contrat qui leur sera attribué à l'issue de ce processus.

4. REFERENCES :

Le contractant doit soumettre une liste de projets/travaux similaires entrepris précédemment par l'entreprise, y compris des informations sur le client, la valeur du contrat, les références pouvant être contactées pour chaque projet.

5. PROFIL DE L'ENTREPRISE :

Veuillez soumettre le profil de votre entreprise et tout autre document de votre portefeuille que vous jugez nécessaire pour mieux positionner votre entreprise.

6. ESCLAVAGE MODERNE :

MMG s'engage à maintenir des normes élevées d'intégrité dans tout ce que nous faisons. Il s'agit notamment de veiller à ce que nos fournisseurs adhèrent à nos valeurs et adoptent une approche équitable, durable, socialement responsable et éthique en matière d'approvisionnement. Notre Code de Conduite pour les Fournisseurs établit nos normes minimales pour tous les fournisseurs de biens et de services, y compris leurs filiales et sous-traitants, y compris en ce qui concerne le respect des droits humains. Pour plus d'informations, visitez mmg.com.

Tous les documents pertinents doivent être fournis aux représentants de MMG Kinsevere énumérés ci-dessous **au plus tard le 25 avril 2024, à la fermeture des bureaux (17 heures, heure de Lubumbashi)**.

Tous les documents doivent être soumis en **ANGLAIS**. Les documents qui ne sont pas rédigés en anglais doivent être accompagnés d'une traduction et du document original dans la langue autre que l'anglais.

Toute question doit être adressée aux représentants de MMG dont les noms sont mentionnés ci-dessous.

Au nom de MMG, nous vous remercions de votre participation.

Ms. Xuan Huang (Carol)

Projet d' Expansion de Kinsevere (KEP), MMG

carol.huang@mmg.com

Mr. Wei Liu

Manager KEP en charge d'Approvisionnements et Passation de Marchés, MMG

Wei.Liu@mmg.com

La Direction Générale

-FIN-